

FAVORISER L'ACCÈS DES FRANCILIENNES ET DES FRANCILIENS À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE CULTURELLE

10 décembre 2015 Alors que la région Ile-de-France, particulièrement en son centre, propose une offre culturelle abondante, l'accès à cette offre reste inégalitaire et ce pour plusieurs raisons : obstacles économiques et sociaux ; freins culturels, sociaux et psychologiques ; empêchement physique pour les personnes en situation de handicap ainsi que pour les publics des hôpitaux et des centres de détention ; territoires ruraux éloignés voire enclavés.

Le Ceser, dans son rapport, fait le choix de mettre en évidence un certain nombre de « bonnes pratiques » proposées par les différents acteurs de la culture en Ile-de-France pour favoriser l'accès des Franciliennes et des Franciliens à l'offre culturelle. Il appelle à l'essaimage de ces « bonnes pratiques » et avance un certain nombre de propositions concrètes.

DES ACTEURS DE L'OFFRE CULTURELLE FRANCILIENNE

Le Ceser, pour les besoins du rapport, a rencontré quatre types d'interlocuteurs : les institutions culturelles, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises et leurs fondations. Au cœur de ces rencontres, des dispositifs franciliens portés par l'Etat comme « Vivre ensemble », la Réunion des établissements culturels pour l'accessibilité (RECA) ou Transvers'arts et par la Région comme

le Musée passager, les permanences artistiques et culturelles ou ses actions diverses dans les lycées.

DES CHOIX ASSUMÉS DE BONNES PRATIQUES CULTURELLES

Ces différents acteurs de la culture en Ile-de-France prennent tous des initiatives pour impliquer les habitants, renforcer l'autonomie des publics, mettre en place des actions « hors les murs » de leurs institutions. Avec un constat partagé : sortir des inégalités devant la culture passe par un engagement déterminé en faveur de la jeunesse que ce soit dans le cadre scolaire ou hors temps scolaire. Sans oublier la

nécessaire dimension intergénérationnelle et interculturelle de ces initiatives.

DE L'EGAL ACCES POUR TOUS

Les personnes en situation de handicap rencontrent de façon évidente (avec les personnes hospitalisées et les personnes incarcérées), des difficultés pour accéder à l'ensemble de l'offre culturelle. Des dispositifs spécifiques à leur intention se généralisent et ce, de façon inclusive dans une perspective d'accessibilité universelle. Le défi est de répondre à tous les types de handicap avec la conviction qu'il faut agir pour l'ensemble des publics. ■



FAVORISER L'ACCÈS DES FRANCILIENNES ET DES FRANCILIENS À L'ENSEMBLE DE L'OFFRE CULTURELLE

Rapport et avis présentés au nom de la commission Culture et communication par Jean-Paul RUEFF.

LES PRÉCONISATIONS DU CESER

Le Ceser a pu prendre la pleine mesure de la diversité des bonnes pratiques pour rapprocher de l'offre culturelle les publics qui en sont les plus éloignés. Cependant, malgré les efforts engagés sur le terrain par l'ensemble des acteurs, une partie trop importante de la population francilienne reste exclue de la proposition culturelle.

- **S'ASSURER QUE LA REGION ILE-DE-FRANCE SOIT LA GARANTE** de l'équité territoriale pour l'accès de tous à l'offre culturelle sur l'ensemble de son périmètre.
- **FAIRE EMERGER UNE STRATEGIE REGIONALE COHERENTE ET COORDONNEE** pour l'accès du plus grand nombre à l'offre culturelle.
- **ENCOURAGER LES INITIATIVES** à caractère inclusif et participatif favorisant la mixité et l'intégration des personnes en situation de handicap et empêchées.
- **METTRE EN ŒUVRE UN OUTIL** de connaissance et de suivi des pratiques culturelles des Franciliens, dans le cadre d'une mission dévolue à un organisme régional.
- **RECONNAITRE AUX NOUVELLES GARES UN RÔLE IMPORTANT** dans la diffusion de l'offre culturelle francilienne.
- **RENFORCER LES MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LA RÉGION**, via le STIF, pour développer sa politique d'accessibilité à tout moyen de transport public des personnes à mobilité réduite et en situation de handicap.
- **FAVORISER L'IMPLANTATION DE LIEUX MULTI-FONCTIONNELS** dans les territoires de faible densité culturelle.
- **SIMPLIFIER LES PROCEDURES DE LA REGION** pour l'attribution et l'exécution des subventions aux associations.
- **CREER UN PORTAIL CULTURE** qui mette en valeur l'offre culturelle dans la région Ile-de-France.

Retrouver l'intégralité du rapport et de l'avis sur : ceser-iledefrance.fr

POUR TOUT RENSEIGNEMENT Jean-Philippe Mallé - Tél. : 01 53 85 54 85 - jean-philippe.malle@iledefrance.fr